



Le 14 novembre 2022,

Monsieur le Premier Ministre,

Vous n'êtes pas sans savoir que nous vivons dans la seule province qui est officiellement bilingue au Canada. Quel honneur et privilège que nous avons. En tant que premier ministre, votre rôle de leader est d'unir et de faire prospérer toute la province. Avec vos actions des derniers mois et surtout des derniers jours, je ne vois aucun leadership rassembleur de votre part, au contraire.

Une province comme la nôtre ne peut pas avancer lorsque son leader n'est pas lui-même objectif. Comment expliquez-vous la nomination au comité sur les langues officielles d'un membre du cabinet qui s'oppose aux droits des francophones, et ce publiquement depuis le début de sa carrière politique ? On parle ici évidemment de monsieur Kris Austin. Cette nomination est un geste inacceptable et déplorable. Oui, la formation du comité peut être variée. Ceci étant dit, d'y nommer une personne qui est complètement opposée aux francophones est un manque total de respect pour les Francophones de notre province qui seront certainement affectés par la nouvelle mouture de la *Loi sur les langues officielles*.

Les citoyens et citoyennes de Petit-Rocher ne résident pas dans une grande ville francophone comme Dieppe. Par contre, nous venons d'un petit village de près de 2000 habitants situé au Nord-est du N.-B. et sommes fiers de notre culture acadienne et de notre langue française ! Nous sommes également fiers d'avoir à Petit-Rocher la Maison de l'Acadie qui abrite les sièges sociaux de plusieurs organismes provinciaux acadiens : l'Association francophone des municipalités du N.-B., la Société de l'Acadie du N.-B., la Société des Jeux de l'Acadie, ou encore, la succursale locale d'Uni Coopération financière.

MUNICIPALITÉ DE PETIT-ROCHER

582, rue Principale, Petit-Rocher, N.-B. E8J 1S5 Canada
Tél.: (506) 542-2686 - Téléc.: (506) 542-2708
www.petit-rocher.ca - petit-rocher@nb.aibn.com



Nos ancêtres se sont battus pour nos droits et soyez assurés, monsieur le Premier Ministre, que nous allons continuer de nous battre pour ces droits. La *Charte canadienne des droits et libertés* s'est même vu inscrire en 1993 les principes de la *Loi reconnaissant l'égalité des communautés linguistiques au N.-B.*, et permettez-moi de citer un de ces principes : « Le gouvernement du N.-B. assure la protection de l'égalité de statut et de l'égalité des droits et privilèges des communautés linguistiques officielles et, en particulier, de leurs droits à des institutions distinctes où peuvent se dérouler des activités culturelles, éducationnelles et sociales ».

Ainsi, par la présente, et au nom du Conseil municipal de Petit-Rocher, je vous demande de faire la chose qui s'impose, soit de retirer Kris Austin du comité chargé de réviser la *Loi sur les langues officielles*. Je réitère aussi les propos de la députée Isabelle Thériault en vous demandant de créer un comité permanent de l'Assemblée législative sur les Langues officielles, tel que le propose le rapport Finn-McLaughlin. Avec tous les gens qui s'opposent à votre décision d'ajouter Kris Austin au comité susmentionné, nous osons croire que vous saurez prendre la décision honorable de retirer Monsieur Austin de ce comité.

Sincèrement,

Rachel Boudreau,

Mairesse du Village de Petit-Rocher

MUNICIPALITÉ DE PETIT-ROCHER

582, rue Principale, Petit-Rocher, N.-B. E8J 1S5 Canada
Tél.: (506) 542-2686 - Téléc.: (506) 542-2708
www.petit-rocher.ca - petit-rocher@nb.aibn.com